



Mairie de Biriato
Biriato Herriko Etxea

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 JANVIER 2025

Date de convocation : 13/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick PENA

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, délégués ; Mme ALZA Sabrina, Mme HUARTE Anne-Marie, M. LECUONA Inaki, Mme HAUSSEGUY Emmanuelle.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. SORHUET Vincent donne pouvoir à Mme HUARTE Anne-Marie, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

Objet N°2 - Ouverture ligne de trésorerie

Madame la Maire expose que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

La ligne de trésorerie finance le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Elle permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (« tirages ») et (« remboursements »).

Une consultation a été réalisée, deux banques ont fait une offre. Il est proposé de retenir l'offre de la banque Crédit Mutuel pour un montant de 150.000,00 euros.

Après discussion et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– **ACCEPTE** la proposition de la banque Crédit Mutuel dans les conditions énoncées ci-dessous :

- Montant : 150.000.00 euros ;

- Durée : 1 an ;

- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois MM + **marge 0,6 %**

- Calcul des intérêts : chaque fin de trimestre
- Commission de non-utilisation : 0,10%

– **AUTORISE** Madame le Maire :

- à signer le contrat portant ouverture d'une ligne de trésorerie et tout document relatif à cette affaire ;
- à procéder, sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance,
Patrick PENA

Le Maire,
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN

